

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 A 19H00**

Présents : DEGENEVE Alain, CRAYSTON José, SONGIS-WOJCIK Karine, DEGENEVE Jean-Pierre, FROSSARD Nicolas, BOINNARD Elise, COLLOUD Grégory, COLLOUD Jean-François, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MACHAL Lukasz, MERMET-BOUVIER Solange, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothée, VUATTOUX Rémy.  
Absent : COLLOUD Jean-François.

Monsieur CRAYSTON José a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 JUILLET 2021.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

**POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DECLASSEMENT DE LA VOIE PRIVEE DU CLOS DES CHARTREUX**

Par courrier en date du 7 juillet 2021, l'Association du clos des Chartreux sollicite le déclassement de la voie privée du clos des Chartreux afin qu'elle entre dans le domaine public de la commune, arguant que la rétrocession des parties communes avait été mentionnée à l'occasion de l'acquisition des propriétés. A ce jour, aucun élément probant n'a été communiqué à la commune afin de confirmer cet hypothétique accord passé.

En l'état actuel et en l'absence d'éléments complémentaires, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse le déclassement de l'Allée du Clos des Chartreux. Il se réserve toutefois la possibilité de réétudier la demande si de nouveaux éléments sont portés à sa connaissance.

**DELIBERATION RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EXPLOITATION AU BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES**

Monsieur le Maire rappelle que dans le budget des remontées mécaniques du Col du Feu, une subvention d'exploitation de la commune d'un montant de 10.692,12 € a été votée afin d'équilibrer le budget annexe. Une délibération est nécessaire pour passer l'écriture comptable. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la subvention communale de 10.692,12€.

**PROPOSITION DE VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE A 2343 D'UNE CONTENANCE DE 17 M<sup>2</sup> DE LA PART DE MME DEUTSCH**

Monsieur le Maire expose la proposition de Madame DEUTSCH Renée de vente de la parcelle cadastrée A 2343 d'une contenance de 17 m<sup>2</sup> dont elle est propriétaire et située au lieu-dit Le Seytroux. Compte-tenu des frais de notaire engendrés, le Conseil Municipal propose un prix d'acquisition symbolique à hauteur de 1,00 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle A3183 au prix de 17,00 €,

**CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE SIAC POUR L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DE STATION DE MESURE DE DEBIT ET D'ECHELLE LIMNIMETRIQUE – RUISSEAU DE LA FOLLAZ**

Monsieur le Maire expose le projet de convention proposé par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais concernant l'implantation de stations de mesure de débit et pluviométrie, l'entretien et la collecte des données sur le ruisseau de la Follaz (parcelle cadastrée B 623).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la mise en place de matériel sur le ruisseau de la Follaz et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec le SIAC.

**DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE C 610 PAR M. ET MME BARBIER**

Monsieur le Maire présente le courrier formulé par Monsieur et Madame BARBIER Yohann par lequel ces derniers sollicitent l'acquisition de la parcelle communale cadastrée C 610 d'une contenance de 680 m<sup>2</sup> située au lieu-dit Haute-Cizère au prix de 1.000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

**QUESTIONS DIVERSES**

Problématiques engendrées par le stationnement récurrent de véhicules Allée du Cairn. Il est confirmé qu'il s'agit d'une voie publique et que le stationnement n'y est pas autorisé.

Le repas des aînés aura lieu le samedi 23 octobre 2021 à la salle des fêtes.

Le projet de création de places de stationnement au niveau de la Rue Sous-la-l'Aire et devant la boulangerie se poursuit avec la société Canel Ingénierie.

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE  
LE 14 OCTOBRE 2021***

Le Maire  
Alain DEGENEVE

